Nîmes: L’avocat avait trouvé le jury “trop blanc”

19/04/2010 à 13h15

Me Alain Ottan fait l’objet d’une procédure disciplinaire pour des propos tenus lors de l’affaire Mourad, après l’acquittement du gendarme.

Les propos de l’avocat ont été immédiatement tenus après le verdict. Le gendarme vient d’être acquitté. Me Ottan répond à chaud à la volée aux questions des journalistes, notamment de France bleu, RTL et Midi Libre.

Pour lui, « le verdict est reçu par les victimes et par la communauté à laquelle ils appartiennent, c’est absolument évident que c’est dramatique en terme de paix sociale ». Question d’une journaliste : « Est-ce que c’est un permis de tuer ? ». Réponse : « Oh, je ne sais pas si on peut dire çà. Ce n’est pas forcément un permis de tuer. C’est un refus de regarder en face les réalités de ce pays et l’existence d’une société à deux vitesses, pas seulement d’une justice à deux vitesses, mais vraiment d’une société à deux vitesses qui se retrouve à tous les niveaux. On vit dans des tours, on est séparé des centres-villes, on fait l’objet de poursuites pénales qui se terminent pour les uns par des condamnations, pour les autres par des acquittements. C’est tout le système social qui est à repenser, on est vraiment rentré dans une société à l’américaine où la guerre civile est à nos portes. »

Autre question d’un confrère : « Vous vous attendiez tout de même à ce verdict ? Sans commenter vraiment le verdict, vous le craigniez ? » Réponse : « Oui, bien entendu. J’ai toujours su qu’il était possible. Un jury blanc, exclusivement blanc où les communautés ne sont pas toutes représentées avec, on peut bien le dire, une accusation extrêmement molle, des débats dirigés d’une manière extrememement orientée, la voie de l’acquittement était une voie royalement ouverte, ce n’est

pas une surprise. »
Source 1 et source 2

(Merci au Hutin)